

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le mardi 3 avril 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :	Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère
	Messieurs	Yan Normandin, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller
Sont absents :	Messieurs	Jean-Claude Milot, maire Claude Lavoie, conseiller
	Madame	Thérèse Thivierge, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Françoise Asselin, mairesse suppléante de Saint-Luc-de-Vincennes. Annie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-04-47

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Yan Normandin, appuyé par Nicole Grenon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence, le conseil municipal demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

3. Procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

4. Dépôt des correspondances et autres communications

5. Trésorerie

5.1 Comptes

5.2 Engagement de crédits

6. Administration

6.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

6.2 Adoption du projet de règlement numéro 2018-418 sur la gestion contractuelle

- 6.3 Résolution remplaçant la résolution numéro 2017-05-77 mandatant la firme TECHNI-CONSULTANT pour du soutien professionnel – Assistance technique générale
- 6.4 Résolution concernant une demande d'aide financière pour l'activité de reconnaissance des bénévoles du 19 avril 2018
- 7. Ressources humaines**
- 8. Voirie**
- 8.1 Résolution mandatant l'entreprise Spemont Asphalte pour terminer les travaux débutés en octobre 2017 dans le rang St-Alexis Est
- 9. Urbanisme**
- 9.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2015-408 sur les permis et certificats
- 9.2 Adoption du projet de règlement 2018-419 modifiant le règlement 2015-408 sur les permis et certificats
- 9.3 Résolution pour appui à la demande à la CPTAQ concernant un morcellement d'un lot agricole situé dans le rang St-Joseph Ouest
- 10. Loisirs**
- 11. Varia**
- 12. Période de questions**
- 13. Clôture de la séance**

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Résolution 2018-04-48

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Yan Normandin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. DÉPÔT DES CORRESPONDANCES ET AUTRES COMMUNICATIONS

- a. Lettre de remerciement de M. Yves Landry suite à l'attention portée lors du décès de son père.
- b. Statistiques démographiques et socio-économiques/MRC des Chenaux
- c. Calcul de la rémunération des élus/règlement 2010-382
- d. Le Centre d'Action bénévole sollicite notre participation financière pour la réalisation d'une activité reconnaissance à l'ensemble des bénévoles
- e. Demande de prêt de la salle municipale par l'association des St-Arnaud pour une rencontre familiale
- f. Demande de permis de colportage de la part de la Fondation canadienne Espoir Jeunesse
- g. État de collocation pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 994 184 du cadastre du Québec. Avec la bâtisse portant le numéro civique 1461, 3^e Rang, Saint-Luc-de-Vincennes

- h. Avis reçu du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) concernant un nouveau projet sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'une demande d'attestation de conformité d'un projet de production animale à la réglementation municipale (Projet de M. André Hamelin)
- i. Le Prix Créateurs d'emplois du Québec salue les efforts des entreprises logeant dans une zone ou un parc industriel situé dans une des 17 régions administratives du Québec et qui contribue à la création et au maintien d'emploi sur le territoire. Ils nous demandent de leur soumettre les noms des entreprises du coin qui seraient en mesure de postuler pour ce prix.
- j. Dépôt d'un état comparatif pour les mois de janvier et février 2018
- k. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 (copie disponible pour consultation à l'entrée de la salle du conseil)
- l. La MMQ nous informe qu'en tant que membre, nous bénéficions maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de notre pouvoir discrétionnaire
- m. État de la situation concernant les procédures engagées auprès de la Régie du Logement du Québec pour le non-paiement du loyer par Nancy Blanchette
- n. Dernières nouvelles de l'éboulis du rang St-Joseph. Le ponceau étant presque complètement dégagé, l'ingénieur ira vérifier si ce ponceau doit être inclus dans la reconstruction de la route.

5. TRÉSORIE

5.1 Comptes

Résolution 2018-04-49

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par Yan Normandin, appuyé par Nicole Grenon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 Engagement de crédits

Résolution 2018-04-50

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Jacques Lefebvre et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

6.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

Jacques Lefebvre de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, la politique de gestion contractuelle sera remplacée par le règlement numéro 2018-418 sur la gestion contractuelle.

6.2 Résolution d'adoption du projet de règlement numéro 2018-418 sur la gestion contractuelle

Résolution 2018-04-51

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle (art. 938.1.1 C.M.);

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la présente séance, avec dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Yan Normandin et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-418 remplaçant la politique de gestion contractuelle.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.3 Résolution remplaçant la résolution numéro 2017-05-77 mandatant la firme TECHNI-CONSULTANT pour du soutien professionnel – Assistance technique générale

Résolution 2018-04-52

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté la firme Techni-Consultant à titre de collaborateur externe dans le projet de remplacement des conduites unitaires prévu cette année (résolution 2017-11-180);

CONSIDÉRANT QUE la firme est également mandatée comme collaborateur dans le cadre de l'étude hydraulique, modélisation et balancement du réseau d'eau potable (résolution 2017-10-172);

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant peut nous aider dans toute autre demande particulière touchant les infrastructures municipales et offre un service d'accompagnement complet;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, et appuyé par Yan Normandin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre de services professionnels – Assistance technique générale de la firme Techni-

Consultant produite en date du 26 février 2018, et annule la résolution 2017-05-77.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.4 Résolution concernant une demande d'aide financière pour l'activité de reconnaissance des bénévoles du 19 avril 2018

Résolution 2018-04-53

CONSIDÉRANT QUE le CAB de la Moraine adresse une demande financière à la municipalité, afin de permettre d'offrir gratuitement une activité de reconnaissance à l'ensemble des bénévoles du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par Yan Normandin, appuyé de Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser au Centre d'action bénévole de la Moraine une contribution financière de l'ordre de 200 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RESSOURCES HUMAINES

8. VOIRIE

8.1 Résolution mandatant l'entreprise Spemont Asphalte pour terminer les travaux débutés en octobre 2017 dans le rang St-Alexis Est

Résolution 2018-04-54

CONSIDÉRANT QU'EN octobre 2017, des travaux de réfection de ponceau ont été entrepris sur le rang St-Alexis Est (face au 4291);

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la route n'a pas été terminée et qu'elle est très endommagée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs appels ont été faits pour vérifier les prix des entreprises d'asphaltage et qu'ils sont tous similaires, seule la distance diffère;

IL EST PROPOSÉ par Yan Normandin et appuyé par Jacques Lefebvre, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre Spemont Asphalte, situé à St-Maurice, au coût de 2500 \$ pour la réparation et l'asphaltage de cette portion de route.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. URBANISME

9.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2015-408 sur les permis et certificats

Nicole Grenon de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 2015-408 sur les permis et certificats sera modifié concernant la déclaration de travaux non régis par les normes des règlements d'urbanisme de la municipalité.

9.2 Résolution d'adoption du projet de règlement 2018-419 modifiant le règlement 2015-408 sur les permis et certificats concernant la déclaration de travaux non régis par les normes des règlements d'urbanisme de la municipalité

Résolution 2018-04-55

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes fait partie de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement, laquelle entente prévoit que la MRC des Chenaux fournit les ressources humaines nécessaires à la réalisation de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la MRC des Chenaux propose de mettre en place un nouveau système de contrôle et d'approbation pour certains travaux de réparation et de rénovation des bâtiments résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ce système de déclaration de travaux s'applique à des travaux qui ne sont pas régis par les normes des règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Saint-Luc-de-Vincennes seront avantagés par ce système de déclaration de travaux en réduisant considérablement les procédures administratives et les délais normalement applicables à une demande de permis de construction ou de certificats d'autorisation, de même qu'en abolissant les tarifs exigés pour ces permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la présente séance, avec dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Yan Normandin et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-419 modifiant le règlement 2015-408 sur les permis et certificats.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.3 Résolution pour appui à la demande à la CPTAQ concernant un morcellement d'un lot agricole situé dans le rang St-Joseph Ouest

Résolution 2018-04-56

CONSIDÉRANT la nature de la demande auprès de la CPTAQ pour permettre le morcellement d'un lot agricole afin de vendre une partie des lots 3 995 867 à 3 995 872 incl. et 3 995 876 à 3 995 880 incl.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme l'approbation de cette demande en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA et en considérant les critères de l'article 62;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur conservera une partie de lot d'une superficie supérieure à 100 hectares avec une résidence déjà construite;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement permettra de favoriser la pérennité des activités agricoles sur une partie de lot peu utilisé en ce moment;

CONSIDÉRANT QUE la demande permettra de mettre en valeur le potentiel agricole de l'ensemble du lot visé;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact négatif à l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'aucun usage autre qu'agricole ne pourra être autorisé par la municipalité, sans autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Yan Normandin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes appuie la demande du demandeur auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de façon à morceler un lot agricole afin de vendre une partie de la terre.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. VARIA

Ajout à la résolution 2018-03-45

Concernant la formation pour les nouveaux élus, sur le comportement éthique, qui se tiendra à Québec le 5 mai 2018, les frais de déplacement leur seront remboursés à raison de 0,44 \$/km

Ajout par Nicole Grenon

Discussion concernant l'amiante présente dans l'Édifice municipal. S'assurer de la sécurité des usagers et des installations, des procédures à respecter et vérifier si des subventions existent pour résoudre le problème.

Discussion concernant le nouvel inspecteur depuis l'embauche. Ses responsabilités, ses apprentissages, son niveau d'autonomie, les routines établies et supervisions requises.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Roger Riga et sa conjointe, présents à l'assemblée, revendiquent une vérification de leur compte de taxes, car il n'accepte pas la hausse de la taxe foncière pour l'année 2018. Il revendique également une vérification de travaux de nettoyage de fossé qui ont été faits en 2017, car ceux-ci ont bouché les 2 côtés de son ponceau ce qui nuit à l'écoulement de l'eau lors de la fonte des neiges.

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2018-04-57

SUR LA PROPOSITION de Nicole Grenon, appuyé par Yan Normandin, le conseil lève la séance à 22h00.

Je, Françoise Asselin, mairesse suppléante, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Françoise Asselin,
Mairesse suppléante

Annie Beaudoin, DG & sec.-très.